

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
30 mars 2007
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante et unième session
Point 16 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante-deuxième année

**Lettres identiques datées du 21 mars 2007,
adressées au Secrétaire général, au Président
de l'Assemblée générale et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent de l'Inde
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La deuxième Conférence sur la coopération économique régionale concernant l'Afghanistan s'est tenue à New Delhi en novembre 2006. Elle était accueillie conjointement par le Ministère des affaires extérieures du Gouvernement indien et le Ministère des affaires étrangères du Gouvernement de la République islamique d'Afghanistan. Le Premier Ministre de l'Inde et le Président de l'Afghanistan y ont assisté.

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un exemplaire de la Déclaration de New Delhi, publiée à la fin de la deuxième Conférence sur la coopération économique régionale concernant l'Afghanistan (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 16 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

(Signé) Nirupam Sen



**Annexe des lettres identiques datées du 21 mars 2007
adressées au Secrétaire général, au Président
de l'Assemblée générale et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent de l'Inde
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Déclaration de New Delhi

Les délégations participant à la deuxième Conférence sur la coopération économique régionale concernant l'Afghanistan, réunies à New Delhi les 18 et 19 novembre 2006, *expriment* leur satisfaction devant les progrès substantiels accomplis par l'Afghanistan dans le domaine de la reconstruction et du développement économique;

Notent qu'une stratégie de développement pour l'Afghanistan s'appuyant sur la coopération avec les pays de la région ouvre d'importantes possibilités pour réduire la pauvreté et atteindre les objectifs du Pacte pour l'Afghanistan et ceux du Millénaire pour le développement dans l'ensemble de la région;

Saluent les progrès accomplis dans l'application de la stratégie nationale de développement par l'Afghanistan et le Conseil commun de coordination et de suivi, ainsi que le rôle essentiel qui est attaché à cet égard à la coopération économique régionale;

Constatent que la Conférence de New Delhi donne suite à la première Conférence sur la coopération économique régionale tenue à Kaboul les 4 et 5 décembre 2005 et au succès de cette réunion;

Constatent en outre que la Conférence de New Delhi s'inspire également des travaux importants accomplis par d'autres réunions régionales au cours des dernières années, notamment l'Accord de Bonn (2001), la Déclaration de Kaboul sur les relations de bon voisinage (2002), la Conférence de Tokyo (2002), la Déclaration de Dubaï (2003), la Conférence de Bichkek (2004), la Conférence de Londres (2006), le Sommet de l'Organisation de coopération économique (2006), le Sommet de l'Organisation de coopération de Shanghai (2006), la Réunion ministérielle du Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale (2006) et la Réunion ministérielle de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (2006);

Estiment que les divers organisations et programmes régionaux, en particulier l'Organisation de coopération économique, l'Association sud-asiatique de coopération régionale, le Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale, le Forum sur les transports et le commerce de l'Asie centrale et du Sud et l'Organisation de coopération de Shanghai, apportent une contribution précieuse à l'élargissement des dimensions et de la portée de la coopération économique régionale;

Considèrent que l'Afghanistan, en raison de sa position centrale et de son importance stratégique pour les régions voisines, joue un rôle de tout premier plan en constituant un pôle pour le renforcement de la coopération et de l'intégration économique;

Constatent que la paix et la stabilité économique de la région dépendent dans une large mesure des progrès accomplis dans la stabilisation de la situation sécuritaire dans le sud et l'est de l'Afghanistan;

Constatent que la production, le trafic et la consommation de drogue entravent le développement économique de la région;

Estiment que la situation actuelle, malgré les problèmes susmentionnés de sécurité et autres contraintes, continue d'offrir la possibilité d'améliorer le bien-être de la population grâce à des politiques coordonnées de déplacement transrégional de main-d'œuvre, de renforcer le commerce et l'investissement et de promouvoir de concert des activités concernant l'infrastructure, en particulier dans le domaine du développement des transports et de l'énergie sous toutes ses formes;

Notent que le climat commercial actuel est favorable au renforcement des liens régionaux dans le domaine des investissements et des affaires et doit être encouragé dans la mesure nécessaire pour exploiter au maximum toutes les possibilités offertes;

Considèrent que les ressources de la région, en particulier l'eau, les produits agricoles et l'énergie, peuvent être utilisées pour le bien commun;

Estiment que les nombreux accords internationaux, régionaux et bilatéraux auxquels sont parties les pays de la région constituent une bonne assise pour le développement de la coopération;

Estiment en outre que les nombreux programmes en cours d'exécution dans les domaines de l'infrastructure matérielle, du contrôle des frontières, des systèmes de réglementation et des activités connexes, qui bénéficient de l'aide généreuse des donateurs bilatéraux et des compétences techniques des organisations internationales et régionales, ont déjà créé un climat favorable à la poursuite de la coopération économique régionale;

Réaffirment que la coopération économique régionale est d'une très grande importance pour les perspectives de croissance de la région et ne présente que des avantages;

Constatent que le renforcement des capacités, en particulier dans le cas de l'Afghanistan, devrait constituer un pilier essentiel à intégrer dans toutes les stratégies de coopération régionale, y compris la coopération Sud-Sud, afin d'acquérir un avantage qualitatif et durable;

Affirment que le meilleur moyen d'assurer la crédibilité et la confiance dans la coopération économique régionale réside dans une coopération concrète et substantielle visant des projets spécifiques qui présentent un avantage réciproque et immédiat pour les pays de la région;

Affirment en outre que les gouvernements des pays de la région devraient continuer à s'attacher à mettre en place des mécanismes efficaces permettant de créer dans tous les domaines des conditions favorables à la croissance et à la coopération économique multiforme et interactive qui est envisagée ci-dessus pour la région;

Ont noté ce qui suit :

1) Commerce de l'électricité et mise en valeur de l'énergie : les possibilités offertes pour promouvoir le commerce de l'électricité au titre des accords internationaux types d'achat d'énergie et pour accélérer la mise en place d'infrastructures de transport présentent des avantages mutuels pour plusieurs pays et doivent par conséquent être examinées de manière approfondie et urgente dans un cadre approprié. À cet égard, il est important d'encourager et de faciliter le transport des ressources énergétiques dans tous les pays de la région. Aucun effort ne doit être épargné pour appuyer et accélérer la mise en place de diverses lignes de transport de courant aux niveaux régional et international. La priorité sera accordée à la fourniture d'énergie et de services connexes aux communautés situées le long de ces lignes. Des mesures seront prises conjointement pour promouvoir et utiliser avec efficacité le potentiel hydroélectrique de la région. Les institutions financières internationales continueront de suivre l'évolution des marchés énergétiques régionaux de façon à pouvoir identifier et utiliser pleinement les options de coopération régionale. Il sera envisagé d'exploiter, avec la participation du secteur privé, les réserves potentielles de gaz, de pétrole et de charbon de l'Afghanistan, qui peuvent, selon certaines estimations, être beaucoup plus importantes que prévu, cette mesure devant contribuer à la promotion des investissements, du commerce et de la stabilité dans la région. L'Afghanistan exploitera également au maximum les possibilités découlant de sa participation au Traité sur la Charte de l'énergie.

2) Énergies renouvelables : l'accès à des ressources énergétiques propres, sûres et d'un coût raisonnable est sans doute un facteur clef du développement économique régional et il faut par conséquent exploiter au maximum les possibilités de coopération dans le domaine des sources renouvelables d'énergie, en particulier là où la région est particulièrement riche (hydroélectricité, énergie solaire et énergie éolienne, biomasse). Les pays s'attacheront à évaluer, inventorier et gérer en coopération, au niveau régional, les ressources communes, en particulier dans les zones frontalières, et à partager les données et compétences techniques, de même que les technologies éprouvées, bien adaptées à l'environnement et aux systèmes culturels régionaux et appuyées par des services et des équipements connexes disponibles dans la région.

3) TAPI : le projet de gazoduc TAPI (Turkménistan-Afghanistan-Pakistan-Inde) offre de nouvelles possibilités pour la coopération énergétique régionale et doit permettre de renforcer le développement, d'améliorer la sécurité physique et d'apporter des avantages économiques généraux.

4) Facilitation du commerce : les pays chercheront à regrouper leurs systèmes et procédures réglementaires de façon à réduire progressivement les obstacles aux mouvements transfrontières de biens et de services, à diminuer au maximum le coût et la durée des opérations et à améliorer le contrôle bilatéral des frontières et les infrastructures, y compris les formalités de visa, le camionnage et les douanes – ce qui renforcera la sécurité, encouragera le commerce légitime et s'opposera au trafic de drogue et autres types de commerce illicite. Afin de renforcer le commerce régional, les pays s'emploieront en commun à établir des pratiques commerciales efficaces et transparentes. En vue d'améliorer la coordination, il faudra créer en tant que de besoin des directions générales des transports de transit et de la facilitation du commerce. Les partenariats entre le

secteur public et le secteur privé seront encouragés dans le domaine de la gestion des installations portuaires frontalières.

5) Transports : les pays continueront de collaborer entre eux et avec les organisations internationales et régionales afin d'appliquer et, s'il y a lieu, de réviser et mettre à jour les conventions et accords en vigueur dans le domaine du commerce et du transit aux niveaux bilatéral, trilatéral et multilatéral; ils examineront en profondeur les moyens de tirer le plus grand parti possible de la création, de l'aménagement et de l'entretien d'itinéraires de transit interrégionaux afin de choisir les plus prometteurs et d'établir en conséquence un ordre de priorité dans les investissements; ils s'attacheront aussi à ouvrir de manière appropriée et progressive des marchés régionaux du transport. L'accent sera particulièrement mis sur l'aménagement des couloirs est-ouest et nord-sud qui en sont à divers stades de développement. Les pays encourageront et faciliteront aussi le transport des ressources énergétiques dans la région. Les problèmes particuliers de transit par voie terrestre aux échelons bilatéral et trilatéral seront réglés de manière juste et équitable, conformément aux obligations et aux pratiques optimales auxquelles les pays ont souscrit aux niveaux régional et international.

6) Climat des investissements et des affaires : afin d'exploiter au maximum les possibilités offertes, il faudra s'attacher avant tout à accroître le partage de l'information, à encourager une culture d'entreprise, à créer des marchés et des zones industrielles bien gérés et mutuellement avantageux, à mettre en œuvre des accords régionaux et bilatéraux en matière de commerce, d'investissement et de transit, à assurer un accès préférentiel au marché de certains produits et harmoniser les systèmes de normalisation et de contrôle de qualité, à simplifier les formalités de visa et à transformer le secteur informel grâce aux incitations créées par la libéralisation et les réformes.

7) Agriculture : l'agriculture est l'un des principaux piliers de la croissance et de la revitalisation de l'économie régionale. Il faudra s'attacher avant tout à mettre en place un système de financement rural intégré, y compris par la coopération régionale, pour créer un système particulièrement adapté à l'Afghanistan, à produire des produits à haute valeur ajoutée, y compris les cultures horticoles pérennes et les produits de l'élevage ayant une priorité commerciale, à promouvoir le rôle du secteur privé en matière de commercialisation et de transformation, à réduire les tarifs, à créer des mécanismes unifiés de contrôle de qualité, à améliorer l'accès et la connaissance des marchés régionaux, à faciliter le mouvement transfrontière des produits et à mettre en commun les capacités nationales concernant la recherche agronomique, l'infrastructure matérielle et institutionnelle et la formation.

8) Renforcement des capacités : les pays s'attacheront à développer les compétences, l'éducation et la formation de leur main-d'œuvre, ce qui est essentiel pour acquérir un avantage comparatif et assurer la viabilité de la coopération régionale dans tous les domaines.

9) Lutte contre le trafic de drogue : toutes les activités de coopération régionale doivent renforcer les mécanismes d'application des lois et empêcher le mouvement transfrontière de marchandises illicites, en particulier la drogue et les précurseurs chimiques.

Ont décidé ce qui suit :

1) Les pays de la région renforceront leurs mesures de crédibilité et de confiance qui sont essentielles pour une coopération régionale soutenue et interactive.

2) La coopération économique régionale mettra à court terme l'accent sur des projets concrets avantageux sur toute la ligne, qui profiteront à deux ou plusieurs pays et pourront entrer par la suite dans un cadre plus large de coopération économique régionale, notamment dans les domaines de l'énergie, des transports et du commerce, de l'agriculture et des mines.

3) Un engagement politique de niveau plus élevé sera accordé à de tels projets.

4) Le développement de l'Afghanistan continuera de constituer un facteur clef pour la croissance, la stabilité et la prospérité de la région. Les pays de la région prendront des mesures concrètes afin d'adopter les politiques nécessaires à cet effet.

5) Afin d'éviter les doubles emplois, les pays et les organisations de la région amélioreront les échanges d'informations en établissant un ordre de priorité dans les domaines essentiels.

6) Les organisations régionales continueront de s'attacher à renforcer encore les mécanismes et les possibilités de coopération régionale, y compris les initiatives en matière de partenariat entre le secteur public et le secteur privé.

7) La Banque asiatique de développement entreprendra une étude sur les stratégies d'intégration régionale et communiquera ses principales conclusions à la prochaine Conférence.

8) Les pays de la région intensifieront leurs efforts, dans toutes les instances appropriées, en vue d'éliminer les obstacles au commerce et au transit par voie terrestre entre les pays et les régions.

9) Les pays de la région s'attacheront à libéraliser les pratiques en matière de transport aérien afin d'accroître les liaisons régionales.

10) Les pays et les organisations aideront l'Afghanistan à devenir un carrefour régional de l'énergie et à développer le commerce régional en appuyant les initiatives concernant des projets énergétiques transfrontaliers aux niveaux bilatéral et multilatéral. Ils s'emploieront aussi à exécuter des projets régionaux relatifs aux énergies renouvelables. Les travaux consacrés au gazoduc Turkménistan-Afghanistan-Pakistan-Inde seront accélérés afin de déboucher sur un projet techniquement et commercialement viable.

11) Les pays élaboreront les modalités voulues pour créer un comité technique régional qui sera chargé d'examiner les obstacles au commerce agricole de transit et de proposer des solutions.

12) Les pays de la région s'attacheront à conclure en faveur de l'Afghanistan des accords commerciaux préférentiels, y compris en matière tarifaire, et à élargir ceux qui sont déjà en vigueur.

13) Les pays de la région examineront de nouvelles possibilités de projets présentant un intérêt pour la région dans des domaines d'investissement potentiel (énergie, agriculture, transports, mines et services financiers).

14) Les pays de la région encourageront la mise en place de liens institutionnels entre leurs instituts de formation en vue de renforcer les capacités de leur main-d'œuvre, l'objectif à long terme étant de créer des instituts de formation régionaux dans des domaines spécialisés offrant des avantages mutuels à tous les pays.

15) Le Gouvernement afghan prendra l'initiative de donner suite aux décisions et aux conclusions de la présente Conférence.

16) Les pays de la région se réuniront de nouveau au niveau ministériel dans un délai d'un an pour examiner les progrès accomplis sur la voie de la coopération économique régionale.

17) En prévision de la prochaine réunion :

- Les points de contact nationaux seront renforcés afin d'aider les pays participants à évaluer et mettre en œuvre les initiatives régionales. Le Gouvernement afghan communiquera les documents pertinents de la présente Conférence aux points de contact nationaux et prendra les mesures de suivi nécessaires;
 - Pour leur part, les points de contact appliqueront de manière appropriée et efficace les résultats des groupes de travail techniques de la présente Conférence.
-